

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 février 2023 à 18h00 à Mérindol-les-Oliviers**

Le Conseil communautaire, convoqué le 22 février 2023 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle Jean Bouchet à Mérindol-les-Oliviers

Secrétaire de séance : Monsieur Augustin CLEMENT

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 97

Nombre de voix délibératives : 68

Etaient présents : 55 (dont 4 suppléants)

Éric RICHARD - Annie FEUILLAS - Lionel FOUGERAS - Christian THIRIOT - Jean-Luc PERNET (suppléant)
- Daniel CHARRASSE - Sébastien BERNARD - André DONZE - Pascale ROCHAS - Michel TREMORI - Jean-Michel LAGET - Laurence CHAUDET - Yoann GRONCHI - Denis CONIL - Patrick LEDOUX - Gérard TRUPHEMUS - Pascal CIRER-METHEL - Michel GREGOIRE - Lionel ESTEVE - Philippe LEDESERT - Augustin CLEMENT - Laurent CHAREYRE - Roland PEYRON - Stéphane DECONINCK - Gérard CHAPPON (suppléant) - Didier LAFFITTE - Aurore AMOURDEDIEU - Martine BERGER-SABATIER - Monique BOTTINI - Florence BOUNIN - Christian CARRERE - Pierre COMBES - Thierry DAYRE - Jean-Luc GREGOIRE - Pascal LANTHEAUME - Aurélie LOUPIAS - Nadia MACIPE - Jean-Jacques MONPEYSSSEN - Isabelle TEISSEYRE - Christian TEULADE - Roger VIARSAC - Mireille QUARLIN - Alan PUSTOCH - Martial BONNEFOY - Olivier SALIN - Fabienne BARBANSON - Alain LABROT - Christelle RUYSSCHAERT – Alain BOULET (suppléant) - Christine ROUSSIN - Alexandre PENIGAUT - Patrick TITZ - Gérard PEZ - Alain NICOLAS – Gérard NELH (suppléant)

Etaient absents ou excusés : 33

Marc HAMARD - Gines ACHAT - François GROSS - Rémy CLEMENT - Philippe CAHN - Sébastien ROUSTAN - Eric LYOBARD - Sébastien DUPOUX - Mathieu ANDRE - Jérôme BOMPARD - Jean-Marc PELACUER - Monique BALDUCHI - Brigitte DUC - Odile TACUSSEL - Christian CORNILLAC - François GIRAUD - Didier GILLET - Géraud BONToux - Serge ROUX - Gilles RAVOUX - Alain MONGE - Gilbert MORIN - Annelise FAREL - Jean-Louis NICOLAS - Didier GIREN - Véronique CHAUVET - Muriel BREDY - Nadège RANCON - Eliane GAUTHIER - Jacques NIVON - Claude SOMAGLINO - Jean GARCIA - Claude CHAMBON

Excusés ayant donné pouvoir : 13

José FERNANDES a donné pouvoir à Aurore AMOURDEDIEU - Juliette HAÏM a donné pouvoir à Alexandre PENIGAUT - Stéphanie POUYET a donné pouvoir à Laurent CHAREYRE - Sylvie GARNERO a donné pouvoir à Fabienne BARBANSON - Marie-Christine LAURENT a donné pouvoir à Pierre COMBES - Odile PILOZ a donné pouvoir à Monique BOTTINI - Didier ROUSSELLE a donné pouvoir à Roger VIARSAC - Thierry TATONI a donné pouvoir à Jean-Luc GREGOIRE - Marc BOMPARD a donné pouvoir à Didier LAFFITTE - Alain FRACHINOUS a donné pouvoir à Alain NICOLAS - Claude BAS a donné pouvoir à Michel GREGOIRE - Sylvie BOREL a donné pouvoir à Olivier SALIN - Marie-Pierre MONIER donne pouvoir à Thierry DAYRE

SCOT - PLUI - Plan Climat Air Energie Territorialisé - Transition Ecologique - Transport

Rapporteur : Christelle RUYSSCHAERT

Transport

016-2023 Signature du marché de fourniture, de maintenance et de réparation de vélos à assistance électrique (VAE)

Vu la loi n°2019-1248 du 24 décembre 2019 dite loi d'Orientation des Mobilités (LOM)

Vu la délibération n°37911 du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes des 23 et 24 février 2021 relative à la mise en œuvre de la loi d'Orientation des Mobilités et au partenariat avec les communautés de communes ;

Vu la délibération n°20-2021 du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Baronnie en Drôme Provençale du 30 mars 2021 relative à la non-prise de compétence proposée par la loi d'Orientation des Mobilités au profit de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Considérant la convention de délégation de compétences pour l'organisation des services de mobilités actives entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes, autorité organisatrice de mobilité régionale et locale qui agit donc en qualité de « délégant » et la Communauté de communes des Baronnie en Drôme provençale, en qualité de « délégataire » ;

Considérant que la Communauté de communes souhaite constituer une flotte de vélos à assistance électrique dans le cadre du projet « Vélo pour tous ! » financé par l'appel à projet « Avenir Montagne Mobilité de l'ANCT et « Mobilité solidaire » piloté par la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS), ainsi qu'une subvention d'investissement de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (contrat parc) ;

Pour réaliser cette acquisition, la CCBDP a lancé une consultation.

Un avis de publicité a été publié sur le Profil acheteur et au Dauphiné Libéré Ed.07-26 pour une remise des plis le 10/01/2023 à 12h00 au plus tard.

Ce marché de maîtrise d'œuvre est alloti en deux (2) lots :

- Lot 1 : Fourniture et livraison de vélos à assistance électrique
- Lot 2 : Maintenance préventive et curative du parc de vélos à assistance électrique

Suite à la mise en concurrence, huit offres ont été réceptionnées pour le lot 1 et six pour le lot 2.

Les membres de la Commission Projet Marchés se sont réunis le 15 février 2023 afin de procéder au choix de l'attributaire sur la base du rapport d'analyse des offres.

La Commission Projet Marchés a fait le choix d'attribuer les lots 1 et 2 au candidat LE COIN DU VELO sis 52 avenue Henri Rochier à NYONS (26110) qui présente une offre technique et financière cohérente et conforme aux attentes de la collectivité.

Le coût du marché relatif au lot n°1 est de 43 548 € HT pour 48 mois sur la base du détail quantitatif estimatif. Le coût du marché relatif au lot n°2 est de 15 825 € HT pour 48 mois sur la base du détail quantitatif estimatif.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote décide

POUR : 68

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D'APPROUVER, sur avis de la Commission Projet Marchés l'attribution du marché de fourniture, de maintenance et de réparation de vélos à assistance électrique (VAE) à la **SARLU LE COIN DU VELO pour un montant estimatif de 43 548 € HT (lot 1) et de 15 825 € HT (lot 2)**. Les prestations seront réglées par application des prix unitaires et forfaitaires indiqués au bordereau des prix unitaires du marché.

D'INSCRIRE au budget les crédits nécessaires ;

D'AUTORISER le Président à signer le marché et tous les documents relatifs à cette délibération.

Transmission en préfecture le : 09/03/23

Mise en ligne le : 09/03/23

Ampliation à :

Le Président

Thierry DAYRE

